Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20251218-2025_076-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 09/01/2026
Et
Publication ou notification du : 09/01/2026

Date de la convocation : 11/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

L'an 2025 et le 18 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de BOIVENT Joseph, Maire.

Présents : BOIVENT Joseph, Maire, Mmes : GALODÉ Sylvie, JOURDAN Marie-Thérèse, LINAIS Sylvie, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : ROUSSEAU Henri

Excusé(e)s avec procuration : M. CATTEAU Jocelyn a donné procuration à Mme GALODÉ Sylvie

Excusé(e)s : Mme HEUZÉ Marine, MM. BALAN Emmanuel, BARRAIN Cédric, BRAULT Christophe, MOTTAY Julien, ORRIÈRE Hubert

A été nommé(e) secrétaire : Mme RABASTE Carine

2025-076 Sentier des Croix et Calvaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de chemin de randonnée, intitulé " Sentier des Croix et Calvaires ", est en cours d'étude depuis décembre 2021. Ce parcours traverse les communes de Laignelet, Le Loroux, Pontmain, La Bazouge du Désert et Landéan.

Dans le cadre de ce projet, des boucles locales ont été ajoutées, une par commune, chacune devant répondre aux critères établis par Fougères Agglomération. Les boucles de La Bazouge du Désert, d'une longueur de 23,6kms, présente moins de 30 % de portions sur route, empruntant majoritairement des chemins communaux et forestiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

D'APPROUVER le tracé " Sentier des Croix et Calvaires " tel que présenté lors du comité de pilotage de juin 2025 ;

D'ÉMETTRE un avis favorable pour les deux circuits au départ du bourg :

- le circuit de l'Epinay de 6,3kms ;
- le circuit de Malagra de 17,3kms.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2025

Secrétaire de Séance,
RABASTE Carine

Maire,
BOIVENT Joseph

MAIRIE DE LA BAZOUGE-DU-DESERT 35 Ille et Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.